

Image not found or type unknown



Prescription de dettes sur credit à la consommation

Par **JEFP**, le **10/04/2017** à **15:40**

Bonjour,
Mes parents ont été condamnés en 1993 à payer (75000francs),11600 euros suite à un non remboursement de crédit à la consommation. Cette créance s'est vendu 2 fois sans que mes parents soient informés et la nouvelle société propriétaire de cette créance leur réclame toujours les 11600 euros + 36000 euros d'intérêt alors que cette dette était dans un plan de surendettement qui est arrivé a terme(impossible d'obtenir copie du plan auprès de la banque de France,trop ancien).
Quel est le délai de prescription appliqué dans ce type de cas concernant la somme principale et les intérêts
Merci par avance pour vos réponses et votre aide